



INFO TÜRK INFO - TÜRK INFO - TÜRK

bulletin mensuel ◦ monthly bulletin ◦ maandelijks bulletin

96

SEME ANNEE ◦ EDITE PAR LE COLLECTIF TURC D'EDITION
ET DE DIFFUSION ◦ INFO-TURK - RUE DES EBURONS 31 -
1040 BRUXELLES ◦ TEL: (32-2) 230 34 72 ◦ ABONNEMENT
ANNUEL: 500 FB ◦ CCP 000-1168701-45 ◦ ISSN 077 - 9684

vers la faillite de la politique monétariste en turquie

Il y a déjà cinq mois, dans le numéro de juin 1984, nous avons signalé que l'harmonie faisait singulièrement défaut au sein du Conseil des Ministres: "Deux ministres particulièrement importants, dont les sphères de responsabilité se recouvrent dans une très large mesure, en sont au point de s'étrangler l'un l'autre... Prenez, par exemple, le ministre des Finances et des Douanes Vural Arıkan et le vice-premier ministre Kaya Erdem. Ils ne parviennent pas à s'entendre sur la moindre question... Tandis que Erdem, à l'instar d'Ozal, s'est montré le champion de la politique monétariste appliquée au détriment de la population laborieuse et des entreprises faibles, Arıkan défend la thèse que le gouvernement devrait revoir sa politique de manière à permettre la hausse du pouvoir d'achat des travailleurs et à stopper les faillites des petites entreprises." (Info-Türk, No.92)

Le 26 octobre 1984, un de ces deux ministres, celui des Finances et des Douanes, a vraiment été étranglé, ce qui a eu pour effet de laisser le champs entièrement libre aux "Chicago Boys" d'Ozal.

Pourtant, ce n'est pas là le motif qui a été invoqué lors du limogeage d'Arıkan. Il a été limogé par le général Evren pour une autre raison. Le ministre avait, en effet, dénoncé les sévices subis par de hauts responsables du Ministère des Finances arrêtés le mois dernier dans le cadre du "scandale des douanes". Arıkan avait déclaré le 24 octobre au Parlement que "certaines forces dominantes" violaient les principes de l'Etat de droit. Il avait accusé le gouverneur d'Edirne, le directeur général de la police et le ministre de l'Intérieur d'infraction à la loi lors de leur enquête sur ces fonctionnaires. Faisant état de cas de torture devant le Parlement, il avait dit que les proches des responsables appréhendés s'étaient plaints de l'attitude de la police. Il avait ajouté avoir recueilli leurs griefs sur une bande magnétique qu'il entendait faire entendre aux députés.



LA TURQUIE
A NOUVEAU
A L'OMBRE
DE LA POTENCE

En un mois deux exécutions... C'est la réponse du général Evren à l'appel du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Dans un violent discours prononcé au début d'octobre à Mus, le général-président a réaffirmé la nécessité d'appliquer la peine de mort à ceux qu'il nomme "les terroristes":

"Peut-on pardonner à ces traîtres? Vous accepteriez qu'ils ne soient pas pendus s'ils sont appréhendés, jugés et condamnés à la peine capitale? Si nous ne pendons plus, cela encouragera les terroristes."

Malgré les protestations vigoureuses dans les capitales européennes:

- le 7 octobre 1984, un militant de Dev-Yol (La Voie révolutionnaire), M. İlyas Has, 29 ans, a été pendu dans la prison civile de Buca à Izmir (sur la mer Egée). Condamné à mort en octobre 1982 par un tribunal militaire d'Izmir, il était le vingt-sixième détenu exécuté depuis le coup d'Etat militaire du septembre 1980.

LA TURQUIE A NOUVEAU A L'OMBRE DE LA POTENCE (suite)

- le 25 octobre 1984, un autre militant de la même organisation, M. Hidir Aslan, a été exécuté dans la prison civile de Burdur (ouest de la Turquie). Il fut condamné à mort en juillet 1981 par un tribunal militaire d'Izmir pour "tentative de renversement de l'ordre constitutionnel par la violence".

Plusieurs organisations à l'étranger, dont le Parti communiste français et le Parti communiste belge ainsi que le président du Parlement européen étaient intervenus pour demander la grâce du jeune militant. Ses avocats avaient fait un dernier recours invoquant l'état mental du condamné, qui rendait nécessaire, selon eux, sa comparution dans un nouveau procès. Mais la Cour d'appel militaire l'avait rejeté.

Cela faisait seize mois qu'aucune peine capitale n'avait été mise en exécution en Turquie en signe de "retour à la démocratie". La dernière exécution capitale pour raison politique remonte au mois de juin 1983.

S'il n'y a pas eu d'exécution depuis seize mois, les condamnations, elles, n'ont pas cessé. Un bilan non exhaustif donne 144 condamnations à la peine capitale depuis le début de l'année.

Après avoir réussi à s'intégrer au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, les généraux d'Ankara ont obligé le Parlement turc de ratifier les peines capitales. Ainsi, le 4 octobre, pour la première fois, les "élus" ont ratifié les condamnations de Has et Aslan.

A l'heure actuelle, 26 condamnations à mort de plus se trouvent à l'ordre du jour du Parlement turc pour la ratification.

Avant l'exécution d'Aslan, le président du Parlement européen M. Pflimlin a adressé un télégramme "au représentant permanent de la Turquie auprès des Communautés européennes afin que ce dernier informe les autorités turques du souhait du président du Parlement européen de faire surseoir à cette occasion pour des raisons humanitaires."

En République fédérale allemande, la "Commission Hirsch" qui en avril et mai derniers a fait effectuer une mission d'observation en Turquie, a lancé le 15 octobre un appel au "président de la République turque" et au ministre ouest-allemand des affaires étrangères. Le professeur Dr. Martin Hirsch, ancien juge à la Cour constitutionnelle fédérale, et plusieurs personnalités allemandes disaient dans leur appel adressé à M. Genscher: "L'élimination de vies humaines, ordonnée par le pouvoir d'Etat, est profondément inhumaine. Un Etat qui ne protège pas la vie des citoyens, mais la détruit, ne peut bénéficier de l'appui du gouvernement fédéral, ni sur le plan économique et financier, ni sur le plan moral."

Après l'exécution d'Aslan, au Parlement européen, réuni à Strasbourg, les présidents des groupes socialistes, communistes et "Arc en ciel" ont adressé au président du Parlement une lettre lui demandant d'exprimer aux autorités turques "l'indignation la plus totale" du parlement. Ils demandent également à P. Pflimlin d'intervenir auprès du Conseil des ministres des Dix afin d'empêcher la reprise de

Le Conseil de l'Europe "regrette" l'exécution du militant turc. Son secrétaire générale, l'Espagnol Marcelino Oreja, et le président de l'Assemblée parlementaire des "21", l'Allemand Karl Ahrens, déclarent "s'attendre" à ce que tous les pays membres "s'alignent progressivement" sur le principe de l'abolition de la peine de mort.

En France, le Sénat a rendu hommage à Aslan, un geste qui a mis les autorités turques en colère. D'autre part, 34 intellectuels français appellent à monter "une garde démocratique de 18 heures devant l'ambassade de Turquie" le 6 novembre.

Pour sa part, Le Monde, dans son édition du 26 octobre, a exprimé sa réaction à l'exécution d'Aslan comme suivant: "Il est étrange qu'elle (la Turquie) continue à siéger au sein d'une organisation dont les Etats membres reconnaissent "le principe de la prééminence du droit et du principe en vertu duquel toute personne placée sous la juridiction doit jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Les colonels grecs ont été mis en congé du Conseil pour beaucoup moins. Comment ne pas s'étonner de l'indifférence avec laquelle l'opinion française, si sensible à ce qui se passe en divers autres endroits, accueille de telles nouvelles?"

Alors que l'opinion internationale s'est élevée contre l'exécution des jeunes démocrates turcs et qu'Amnesty International confirmait dans son rapport annuel la continuation de la pratique de la torture en Turquie, les révélations d'un ministre turc au Parlement ont fait l'effet d'une bombe dans les milieux politiques du pays. Ceux qui cherchaient une occasion pour pouvoir liquider cet adversaire de la politique monétariste n'ont pas tardé à lui donner le coup de grâce!

Le 26 octobre le ministre des Finances Arıkan a été démis de ses fonctions par le général-président Kenan Evren. Aux termes de la Constitution, le président a le pouvoir de "mettre fin en cas de nécessité aux fonctions des ministres sur proposition du chef du gouvernement." Pour sauver la face, le tandem Evren-Ozal a également contraint le Ministre de l'Intérieur à démissionner. M. Ali Tanrıyar, beau-frère du chef du gouvernement, est considéré comme un fidèle inconditionnel d'Ozal.

Mais la cible principale de ce limogeage était Arıkan et les premiers signes de cette opération avaient été observés, il y a deux semaines, au cours de la présentation du budget de 1985 au Parlement. Contrairement à la tradition, le budget de la République a été présenté par le vice-premier ministre Erden, alors que cette tâche incombe toujours au ministre des Finances.

Pour de nombreux observateurs, la crise qui a éclaté eut un effet des divisions graves au sein du Parti de la mère patrie (ANAP) de M. Ozal. Le parti au pouvoir qui était parvenu à gagner les élections bidon du "retour à la démocratie", en novembre 1983, en affirmant rassembler de manière unitaire les quatre principales tendances de la vie politique antérieure au coup d'Etat de 1980, se voit de plus en plus déchiré entre les extrémistes de droite de l'ancien Parti d'Action nationaliste (MHP) et les intégristes religieux du Parti dissous du Salut national (MSP).

C'est un des éléments indéniables qui provoquent

une situation de crise au sein de l'ANAP (Pour les détails, voir *Bulletin Info-Türk*, No. 92), mais la raison principale de cet affrontement réside dans le fait que, malgré les discours triomphalistes d'Ozal, au cours des dix mois qui ont suivi les élections législatives, la situation socio-économique du pays n'a fait que se détériorer. Alors que les "Chicago Boys" d'Ozal attendaient des secours du FMI pour enrayer la dégradation de la situation — et ce, au prix de nouvelles concessions, — l'opposition des masses laborieuses à la politique monétariste trouvait également un écho dans les couches privilégiées de la société, y compris parmi les industriels.

Ci-dessous nous essayerons de résumer la situation socio-économique désespérée de la Turquie.

Tout d'abord, le Produit National Brut.

Au cours de toute l'année 1980, l'économie turque n'a cessé de stagner. Avant le coup d'Etat, l'évolution réelle du PNB était de moins 1,1 pc. Redevenue positive en 1981 (plus 4,3 pc), la croissance du PNB se confirma en 1982 et 1983, passant respectivement à 4,4 et 3,2 pc. Pour 1984 le taux de croissance est estimé à 5,7 pc environ.

Cependant, compte tenu du taux de croissance annuel de la population - environ 2,64 pc -, le taux de croissance du PNB est loin d'assurer un développement satisfaisant du pays. En outre, la dépréciation de la Lire turque par rapport aux monnaies étrangères, en particulier le dollar, a eu un effet négatif sur le revenu national par habitant:

Année	Revenu par habitant
1980	1.544 \$
1982	1.370 \$
1983	1.070 \$
1984 (estimation)	950 \$

(Source: *Cumhuriyet*, 20.9.1984)

Se fondant sur les données fournies par la Banque mondiale et par l'Institut de la Statistique de l'Etat de Turquie (DIE), le *Cumhuriyet* du 29 août conclut que la Turquie traverse un processus d'appauvrissement.

Une enquête intéressante parue dans le *Tercüman* du 13 juillet fournit des chiffres qui indiquent une forte baisse de la part des salaires dans le revenu national dans la période 1979-1984, et une forte hausse concomitante du taux de profit et des revenus résultant des rentes et intérêts:

Année	Part des salaires et appointements	Part des profits, rentes et intérêts
1980	25,8 p.c.	74,2 p.c.
1981	23,4 p.c.	76,6 p.c.
1982	23,2 p.c.	76,8 p.c.
1983	22,8 p.c.	77,2 p.c.
1984 (estimation)	20,0 p.c.	80,0 p.c.

Toujours selon le *Tercüman* du 2 août, la baisse de la part des salaires, au cours de la même période, dans la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, est encore plus spectaculaire:

Année	Part des salaires dans la valeur ajoutée (secteur d'Etat)	Part des salaires dans la valeur ajoutée (secteur privé)
1980	15,0 p.c.	10,4 p.c.
1981	12,9 p.c.	9,6 p.c.
1982	9,9 p.c.	9,5 p.c.
1983	9,8 p.c.	9,2 p.c.

Lorsqu'en décembre 1984 Turgut Ozal présenta au parlement fraîchement élu son gouvernement com-

posé de "Chicago Boys", il prétendit que la principale caractéristique du programme gouvernemental était qu'il s'agissait d'une tentative de contrôler l'inflation et d'en ramener le taux annuel de 40 pc en 1983 à 10 pc, et ce sur une période de 5 ans.

Mais au bout des dix premiers mois de gouvernement on constate que, contrairement aux autres pays européens où l'inflation n'a cessé de baisser, la Turquie a connu une nouvelle poussée de l'inflation. Les hausses de prix se sont révélées plus fortes que prévu et tous les efforts déployés pour combattre l'inflation se sont avérés infructueux.

L'Institut de la Statistique de l'Etat annonçait le 19 septembre qu'au cours des 12 derniers mois (jusqu'à fin août) les prix de gros avaient augmenté de 56,9 pc. On s'attendait à ce que le taux d'inflation annuel atteigne 48,9 pc vers la fin de 1984.

Malgré le fait que depuis le début de l'année les négociations collectives sont à nouveau autorisées, les hausses de salaires consenties sont de loin insuffisantes pour rattraper la hausse des prix. Selon le *Milliyet* du 7 septembre, les salaires nominaux ont augmenté de 12 fois au cours des 10 dernières années, mais sur toute cette période les salaires réels ont chuté de 49 pc par rapport à la hausse des prix.

Année	salaires nominaux (mensuels net)	salaires réels (mensuels net)
1974	2.047 TL	678,6 TL
1979	8.829 TL	616,2 TL
1980	12.808 TL	460,2 TL
1983	24.877 TL	349,5 TL

Une autre indication de l'appauvrissement de la population laborieuse est fournie par le *Tercüman* du 30 juillet. Ce journal de droite écrivait que, compte tenu d'un salaire journalier moyen de 567 LT (environ 1,40 \$), un travailleur turc est obligé de travailler 16 heures pour s'acheter un kg de viande, alors que son collègue allemand peut s'acheter la même quantité en travaillant une heure. On trouvera ci-dessous un tableau comparatif indiquant le nombre d'heures ou de journées de travail nécessaires pour acheter, dans deux pays différents, la même quantité de produits de première nécessité:

	RFA	Turquie
1 paire de chaussures	1 jour et demi	12 jours
vêtements d'hommes	6 jours	26 jours
1 litre de lait	3 minutes	3 heures
1 kg de sucre	12 minutes	2 heures
1 kg de viande	1 heure	16 heures
1 kg de beurre	1 heure	21 heures
1 litre d'huile	une demi-heure	7,5 heures

Selon une enquête publiée dans le *Milliyet* du 1er septembre, la hausse rapide des prix des produits de première nécessité provoque un "tremblement de terre dans les cuisines". Alors que le salaire mensuel moyen d'un travailleur était d'environ 25.000 LT en août 1984, un ménage de 4 personnes doit consacrer 43.020 LT aux produits de première nécessité. Par conséquent, un travailleur qui est chef de famille n'est plus capable de se nourrir et de nourrir sa femme et ses deux enfants. Cette situation pousse beaucoup de femmes et d'enfants soit à la prostitution, soit au suicide. Le même journal signalait le 27 août que pour les 8 premiers mois de 1984 le nombre d'enfants abandonnés à Istanbul atteignait 140 contre 40 en 1980.

Pour se faire une idée plus précise du niveau de pauvreté en Turquie, il suffit de jeter un coup d'oeil sur les chiffres comparatifs contenus dans les statistiques de l'OCDE, concernant le niveau de vie dans différents pays:

	USA	Suède	Grèce	Turquie
Revenu national par habitant (en \$)	13.000	12.000	6.000	990
Téléphones par 1000 habitants	760	856	317	53
TV par 1000 hab.	631	387	160	110
Automobiles par 1000 habitants	526	345	79	14
Degré de scolarisation	100	86	81	37
Mortalité infantile (pour 1000 naissances)	11,2	6,8	15,6	131

(Source: *Tercüman* du 15 juin 1984)

C'est dans ces circonstances que la première grève légale depuis le coup d'Etat militaire a été déclenchée le 2 octobre 1984 dans les chantiers DESAN et YILDIRIM à Tuzla. Mais il ne s'agit guère là d'un usage réel d'un droit fondamental, car le nombre de travailleurs employés dans cette entreprise n'était que de 67 dont à peine 21 ont pris part à la grève. Alors que la minorité assurait des piquets de grève aux portes des chantiers navals, la majorité poursuivait le travail sous la "protection" des forces de la loi martiale.

Compte tenu de la nouvelle législation de travail qui rend la grève quasiment impossible dans les grandes entreprises, cette première grève n'a qu'une signification symbolique pour la classe ouvrière et permet plutôt au régime turc, soumis aux pressions constantes du mouvement syndical international, de sauver la face.

Bien que le nombre total des salariés en Turquie dépasse les cinq millions, l'adoption de la nouvelle législation du travail a été suivie de la décision du ministère de l'Emploi de ne reconnaître qu'à 2,3 millions de travailleurs le droit de mener des négociations collectives, les autres étant privés de ce droit sous prétexte que les secteurs où ils sont employés revêtent une importance vitale pour l'économie turque et la sécurité nationale. Qui plus est, dans les 28 secteurs où les négociations collectives sont autorisées, 1.248.000 travailleurs seulement sont syndiqués et sont, de ce fait, en droit de bénéficier des salaires fixés par convention collective. Les autres sont voués à survivre - eux et leurs familles - avec un salaire minimum de 16.200 LT (soit 40 \$) par mois.

Les restrictions ne s'arrêtent pas là... Tout en ayant le droit de mener des négociations collectives, un tiers au moins de ces travailleurs, au nombre de 1.248.000, sont privés du droit de grève en cas de non-accord, et ce toujours sous le même prétexte: la sauvegarde de l'économie turque et de la sécurité nationale. Alors, si les deux parties engagées dans les négociations ne peuvent aboutir à un accord, le Conseil suprême d'arbitrage entre dans le circuit et fixe les nouveaux salaires et allocations sociales.

Quant aux autres, soit les quelque 800.000 travailleurs qui se sont vus reconnaître le droit de grève, leur liberté dans ce domaine est loin d'être complète. Si l'employeur et le syndicat ne peuvent aboutir à un accord au terme d'une période de 60 jours, le ministère de l'Emploi désigne dans les six jours qui suivent, un "arbitre" dans le but d'amener les deux parties à un accord. Si "l'arbitre" ne parvient pas à mener à bien cette tâche dans les 15 jours, le constat de désaccord est envoyé au ministère et dans les six jours qui suivent, le syndicat peut déclencher la grève, l'employeur ayant, pour sa part, le droit de riposter en décrétant le lock-out.

Cependant, même à ce stade-là, les autorités de la loi martiale ou le gouvernement, au cas où la loi martiale serait levée, sont en droit de suspendre la grève pour une période de deux semaines.

En conséquence, cette procédure particulièrement longue et compliquée rend quasiment impossi-

ble l'usage du droit de grève "accordé" à un cinquième seulement de l'ensemble des salariés.

Dans la pratique, c'est toujours le Conseil suprême d'arbitrage qui fixe les hausses de salaire. Selon les données publiées par le quotidien *Hürriyet* du 29 octobre, les taux annuels de l'inflation et des hausses salariales se présentent comme suit:

	Taux d'inflation	Hausses salariales
1980	107,2 pc	70-80 pc
1981	36,8 pc	10 pc plus 3000 LT
1982	25,0 pc	15 pc plus 3000 LT
1983	30,6 pc	20 pc plus 1500 LT
1984	50,0 pc	25 pc plus 2000 LT

Eu égard au fait que le salaire mensuel net se situe, en moyenne, à 25.000 LT, les nouvelles augmentations "accordées" par le Conseil suprême d'arbitrage auront pour effet de le porter à 35.000 LT, mais ce montant est de loin insuffisant pour couvrir les dépenses mensuelles d'un ménage de 4 personnes pour l'achat des produits de première nécessité, estimés à 43.020 LT. D'ailleurs, toujours selon ce même journal, si l'on y ajoute le loyer, les vêtements et autres besoins vitaux, les dépenses mensuelles d'un tel ménage atteignent 97.200 LT.

Cette situation intenable a déjà donné lieu à de violentes attaques de la presse turque contre le gouvernement Ozal. Même les syndicats pro-gouvernementaux ont été contraints, sous la pression de leurs membres, d'élever la voix contre l'actuelle législation du travail. Mais le mécontentement ne s'arrête pas là...

LA COLERE DU GRAND CAPITAL

A l'approche du premier anniversaire de leur victoire "électorale", les milieux d'affaires représentant le grand capital qui constitue le principal soutien de la politique économique d'Ozal, ont lancé une campagne de critiques à l'adresse de ce dernier.

Prenant la parole à une réunion dans la ville de Giresun, le 29 septembre, le président de l'Union des Chambres de commerce et Bourses de marchandises de Turquie et figure de proue de l'entreprise privée dans ce pays, Mehmet Yazar, déclara que le gouvernement n'avait pas réussi à vaincre l'inflation par sa politique de l'argent cher: "Il faudrait maintenant mettre l'accent sur l'augmentation de l'offre et la relance de la production afin de stopper l'inflation."

Voici l'ensemble de mesures en 13 points qu'il proposa à cette occasion:

- Réévaluation de la Lire turque.
- Les concessions spéciales faites aux exportateurs devraient être annulées, tandis que des fonds d'un montant de 200 milliards LT devraient être réorientés vers l'industrie.
- Nécessité de réduire de 10 pc l'ensemble des dépenses publiques (à l'exception des investissements) afin de réduire le déficit budgétaire.
- Des prêts spéciaux pour l'industrie à moyen terme et à faible taux d'intérêt.
- 500 usines où la production a été arrêtée, devraient être réactivées.
- Les dettes bancaires des firmes devraient être rééchelonnées et les dettes non remboursées devraient être exemptées d'intérêts pendant une période donnée.
- Il faudrait pourvoir aux besoins financiers de l'industrie en créant une bourse de valeurs dynamique.
- Diminution des taux d'intérêt sur les dépôts.
- Les Entreprises économiques d'Etat devraient être soumises à révision et passées au crible.
- Il faudrait accorder des prêts spéciaux à la consommation afin de créer une demande temporaire.

- Des crédits au logement devraient être fixés en fonction des coûts.

- Le système d'incitants pour l'industrie devrait être réexaminé.

Aux dires d'un autre homme d'affaires en vue, qui demanda de ne pas être cité, les récentes entrevues qu'il avait eues avec le premier ministre l'avaient convaincu que le gouvernement n'avait nullement l'intention de modifier sa politique et que "en dépit de tous nos avertissements ils (le gouvernement) sont résolus à suivre une voie dangereuse."

Et d'ajouter: "Le temps est fini. Nous avons fait preuve d'un maximum de modération et de patience. Nous avons laissé à l'administration Ozal amplement le temps de réaliser ses promesses en matière économique, à présent nous allons commencer à critiquer la politique gouvernementale."

Il n'empêche que, malgré toutes ces plaintes, le secteur privé turc - de même que le secteur public - ont enregistré d'importants profits en 1983. Selon des données publiées par la Chambre d'industrie d'Istanbul (ISO), les 500 principales firmes turques ont toutes augmenté leur chiffre d'affaires et leurs profits. 52 de ces firmes appartiennent au secteur public, 448 au secteur privé.

Si l'on en croit le quotidien *Cumhuriyet* du 18 octobre, le chiffre d'affaires et les profits enregistrés par ces firmes ont battu tous les records au cours de l'année dernière. Compte tenu d'un taux d'inflation de 30 pc en 1983, le chiffre d'affaires global des 500 principales sociétés a augmenté de 60 pc et leurs profits de 50 pc.

Ci-dessous nous reprenons les chiffres relatifs aux 15 principales sociétés turques. Parmi celles-ci figure notamment l'OYAK (Fond d'assistance mutuelle des Forces armées) qui s'est transformé en un grand holding financier.

	Chiffre d'affaires mrds LT	profits annuels mrds LT	personnel employé
TUPRAS (SE)	782,8	7,6	1.610
TPAO (SE)	350,2	67,5	7.277
Monopoles d'Etat (SE)	346,7	--	64.706
TKI (SE)	120,0	32,4	65.654
Eregli Demir-Celik (SE)	120,7	6,0	7.909
Türkiye Demir-Celik (SE)	94,5	22,7	32.599
Türkiye Seker F (SE)	108,1	2,2	25.110
PETKIM (SE)	75,8	3,3	6.086
Cay Kurumu (SE)	65,0	5,6	17.722
Türk Traktör (SP)	36,7	0,8	1.324
Azot Sanayii (SE)	35,8	3,7	6.146
Et ve Balık Kurumu (SE)	36,9	1,8	7.255
AKSA (SP)	32,2	6,7	871
OYAK (SP/Armée)	31,8	3,8	2.031

(Source: Chambre d'industrie d'Istanbul)

Cette croissance, les entreprises turques en sont redevables au gouvernement Ozal, vu que les profits fabuleux de ces dernières années n'ont pu être réalisés que grâce aux mesures empêchant les hausses de salaires.

Cette croissance a, par ailleurs, été confirmée par les milieux d'affaires internationaux.

Selon la revue britannique *South*, la liste des 500 principales entreprises au monde comporterait également 15 sociétés turques.

A cet égard il convient de souligner que les données publiées par *South* ne correspondent pas à ceux de l'ISO. Outre les différences portant sur les chiffres d'affaires des mêmes sociétés, il y a le fait que certaines firmes turques paraissent avoir enregistré une plus forte croissance au vu des chiffres publiés par *South*.

Sociétés turques	No d'ordre	Chiffre d'affaires million \$
TPAO (SE)	17	4.756
TUPRAS (SE)	19	3.791
Koç Holding (SP)	31	2.533
Türk Petrol (SE)	32	2531
Sabancı Holding (SP)	33	2510
TKI (SE)	117	693
Türkiye Seker F (SE)	129	639
Türkiye Demir-Celik (SE)	134	605
Eregli Demir-Celik (SE)	148	555
SEKA (SE)	210	387
Cay Kurumu (SE)	237	353
PETKIM (SE)	273	300
Et ve Balık Kurumu (SE)	388	196
Tekfen (SP)	485	153
Istanbul Gübre Sanayii (SP)	500	145

Koç Holding, par exemple, de même que Sabancı et Tekfen y figurent parmi les 15, alors qu'ils ne sont pas repris dans la liste de l'ISO. Toutefois, il faut tenir compte du fait que *South* regroupe toutes les branches de chacune de ces sociétés, tandis que l'ISO cite séparément les noms et chiffres d'affaires de chacune de leurs branches.

Par ailleurs, si l'on en croit la revue *Business Week*, qui s'est basée sur une enquête portant sur 63 pays, 9 sociétés turques figureraient parmi les 1.025 sociétés les plus puissantes au monde. Voici leurs noms et chiffres d'affaires annuels:

Is Bankası	896 million \$
Eregli Demir-Celik	383 million \$
Akbank	327 million \$
Profile	317 million \$
Tekfen	146 million \$
Akın Tekstil	119 million \$
Alarko	88 million \$
Borusan	93 million \$
Edpa	70 million \$

Dans une autre enquête, le magazine américain *Fortune* situe trois sociétés turques parmi les 500 compagnies les plus importantes au monde: TPAO à la 118ème place avec un chiffre d'affaires annuel de 3.837 millions \$, Koç Holding à la 161ème place avec 2.928 millions \$ et Sabancı Holding à la 203ème place avec 2.344 million \$. Selon cette même source, les profits net de ces trois sociétés et le nombre de personnes employées sont les suivants:

TPAO	299 millions \$ - 15.417 employés
Koç Holding	58 millions \$ - 28.448 employés
Sabancı Holding	44 millions \$ - 26.000 employés

INVESTISSEMENTS ETRANGERS EN TURQUIE (millions de \$)

	Nombre de sociétés étrangères	Capital promis par les sociétés	Capital réellement investi	Profits rapatriés par les investisseurs
1980	48	97,00	53	51
1981	112	337,51	60	56
1982	103	167,00	55	43
1983	144	102,74	87	57
1984	163	376,52	44	23
	570	1.080,77	300	230

L'un des piliers de la nouvelle politique économique menée par le régime militaire, a été l'encouragement du capital étranger. Pourtant, en dépit d'une sé-

rie de mesures juridiques visant à stimuler l'afflux de capitaux étrangers, il n'y a pas eu d'augmentation significative, ni dans le secteur industriel ni dans le domaine du tourisme.

Si l'on en croit l'agence de presse ANKA, malgré la présence en Turquie de sociétés étrangères investissant dans des pays industrialisés — présence qui s'est renforcée au cours de ces dernières années —, la Turquie figure encore toujours parmi les pays "enregistrant les résultats les plus médiocres du point de vue des investissements étrangers, et ce malgré son potentiel économique."

Il apparaît que les incitants introduits depuis 1980 n'ont pas réussi à neutraliser les effets de la "méfiance envers le capital étranger" qui, par le passé, a fortement marqué la vie politique en Turquie.

Cependant, à l'heure actuelle le problème crucial est de savoir si les investisseurs étrangers seront disposés à porter leur attention au-delà du marché intérieur turc et à contribuer à son effort d'exportation. En outre, la tendance prévaut à évaluer la Turquie en fonction des risques, tant économiques que politiques.

Entre le 24 janvier 1980, date à laquelle la nouvelle politique économique dictée par le FMI fut proclamée, et septembre 1984, la Turquie a permis à 570 sociétés d'investir l'équivalent de 1,08 milliard \$, portant ainsi à 1,30 milliard \$ le total des investissements depuis que les lois sur le capital étranger sont entrées en vigueur. Les chiffres de l'Organisme de planification de l'Etat révèlent que 53,4 pc (soit 578.100.000 \$) se situent dans de nouveaux investissements — 160.500.000 \$ étant affectés au financement de projets d'extension et 206.600.000 \$ à des augmentations de capital. Les 135.600.000 \$ restant correspondent à des ventes d'actions.

Il vaut d'être relevé qu'une partie importante (468.600.000 \$) du capital engagé, qui a bénéficié de licences durant la période en question, concernait des investissements à réaliser par le biais de la liquidation de dettes commerciales non-garanties.

Les données relatives au capital étranger donnent une vue de la situation beaucoup moins "encourageante", lorsqu'il s'agit d'entrées réelles de capitaux étrangers. En fait, au cours des quatre années et demie qui viennent de s'écouler — jusqu'au milieu de 1984, le total des capitaux étrangers finalement introduits en Turquie ne s'élève qu'à 300 millions \$. L'insignifiance de ce chiffre devient encore plus évidente lorsqu'on tient compte du fait qu'au cours de la même période les transferts de profits ont atteint un total de 230 millions \$.

Au cours des neuf premiers mois de cette année, l'Organisme de planification de l'Etat a approuvé les demandes d'investissement de capitaux étrangers, introduites par 163 sociétés de diverses nationalités, pour un montant de 376,5 millions \$. Pour le nombre de demandes la RFA arrive en tête avec 29. Cependant, le total des investissements envisagés par ces sociétés est très bas: à peine six millions \$. En valeur, les Syriens occupent la première place. 14 entreprises syriennes, au total, ont été autorisées à investir un to-

tal de 201,9 millions \$. Toutefois, l'essentiel de ce montant — 200 millions \$ — représente un seul investissement qu'envisage de réaliser un homme d'affaires syrien installé en Arabie saoudite.

Outre les Allemands, un nombre appréciable de sociétés suisses désirent, elles aussi, investir en Turquie. Il n'empêche que le chiffre global reste fort modeste, 6,3 millions \$. Les USA sont représentés par 18 firmes qui envisagent d'investir un total de 108,5 millions \$. D'autres projets sont le fait de firmes hollandaises, françaises et italiennes:

Les nouveaux investissements (quelque 308,8 millions \$) représentant une part appréciable des demandes d'investissement de capitaux étrangers, approuvées au cours des neuf premiers mois de cette année. Le montant à financer par le règlement de dettes commerciales non-garanties et par des dépôts de Lires turques convertibles, représente 18 millions \$.

La majeure partie des nouveaux capitaux ayant fait l'objet de licences d'investissement au cours de la période janvier-septembre 1984, vise à financer des investissements dans le secteur des services. 88 firmes en tout désirent investir un total de 262,1 millions \$ dans ce secteur. L'industrie manufacturière est représentée par 70 firmes qui projettent des investissements pour un montant de 108,2 millions \$. L'intérêt porté à l'agriculture et au secteur mineur est, en revanche, plus faible: trois firmes étrangères envisagent d'investir 5,9 millions \$ dans l'agriculture et 250.000 \$ dans le secteur minier.

Selon les informations fournies par le département 'capital étranger' de l'Organisme de planification de l'Etat, la Turquie a besoin d'au moins 4 milliards \$ pour réaliser complètement ses principaux projets d'investissement public. Les 73 projets en question atteignent un coût total de 12,8 milliards \$ et requièrent un financement extérieur de l'ordre de 6,2 milliards \$, dont à ce jour 2 milliards environ ont été rassemblés.

Sur ce total de 4 milliards encore requis, il faut 302,5 millions pour l'agriculture, 363,9 millions pour le secteur minier, 370,7 millions pour l'industrie, 2,347 millions pour l'énergie et 654,9 millions pour les transports. Ainsi donc, l'afflux de capital étranger à son niveau actuel est très loin de satisfaire les besoins de la Turquie.

D'autre part, bien que le gouvernement Ozal prétende que le déficit du commerce extérieur a diminué grâce aux mesures d'encouragement des exportations, la Turquie continue à souffrir d'un endettement extérieur considérable s'élevant à 26,4 milliards \$, dont 7 milliards uniquement pour le service de la dette.

En 1982, les dettes à moyen et à long terme de la Turquie totalisaient 15,547 millions \$, pour retomber ensuite à 15,450 millions \$ en juin 1984. Parallèlement, les dettes à court terme passaient de 2,091 à 3,910 millions \$. Par ailleurs, le déficit du commerce extérieur est en hausse. Alors qu'il était de 90,3 millions \$ en février, il atteignait déjà 443,1 millions \$ en juillet 1984. Pour la période correspondante de 1983 le déficit était de 277,8 millions \$.

L'ARMEE TURQUE AU KURDISTAN: L'IMPASSE

L'opération de ratissage déclenchée par les troupes turques en riposte aux attaques des combattants kurdes (Voir *Info-Türk* du Septembre 1984), a pris une nouvelle tournure avec l'accord de Bagdad pour une intervention des forces armées turques en territoire irakien.

Les préparatifs pour cette opération en territoire irakien contre les "peshmerge" kurdes, baptisée "Opé-

ration Soleil", étaient déjà achevés avant la conclusion de cet accord et d'importantes forces turques avaient été massées à la frontière de l'Irak.

Cet accord a été obtenu au cours de la visite surprise dans la capitale irakienne effectuée le 14 octobre par le ministre turc des Affaires étrangères, M. Vahit Halefoglu, en compagnie du chef adjoint de l'état-major général, le général Necdet Ozturun.

Déjà en mai 1983 la Turquie avait effectué une opération de "ratissage" en territoire irakien contre les "rebelles" kurdes avec l'accord de Bagdad. Il semble que malgré les cris triomphalistes des autorités et journaux turcs, l'opération de l'année passée n'aurait pas réussi à éliminer les combattants kurdes de la zone frontalière avec l'Irak.

Cette fois-ci, après avoir obtenu le nouvel accord de Bagdad, les forces armées turques ont pénétré de 15 km en territoire irakien. L' "Opération Soleil" se déroule, selon la presse turque, sur une bande de 120 km le long de la frontière turco-irakienne, dans des régions très montagneuses.

D'après la presse européenne, plusieurs raisons ont amené le président irakien Saddam Hussein à autoriser les forces turques à franchir la frontière de son pays. Privé par la guerre avec l'Iran de plusieurs de ses débouchés, il entend rester dans les meilleurs termes avec son voisin du Nord qui facilite l'exportation de son pétrole et l'acheminement de son ravitaillement. Sur le plan interne, la guerre, la mobilisation de l'armée aux frontières a également favorisé un réveil de l'opposition kurde auquel l'accord d'Alger de mars 1975, entre le Shah d'Iran et Saddam Hussein, avait porté un coup mortel. Mais seul aujourd'hui, le P.D.K. barzaniste continue de combattre le régime irakien les armes à la main. Donc, le régime de Hussein est "dans une telle situation de faiblesse et d'impuissance qu'il est obligé d'utiliser les forces d'un autre pays pour réprimer la rébellion kurde sur son territoire."

Au contraire de ce qui s'était passé l'année précédente, cette fois-ci, l'Iran s'oppose à l'accord irako-turc dirigé contre les combattants kurdes. Des négociations entre Téhéran et Ankara sur une éventuelle pénétration de l'armée turque dans les régions frontalières de l'Iran se sont soldées par un échec.

Le ministre iranien des Affaires étrangères a condamné le 19 octobre l'accord de "lutte coordonnée" entre l'Irak et la Turquie, estimant qu'il "met en danger la sécurité de la totalité de la région."

"Nous disons en guise d'avertissement que ce genre de mouvement aggravera la crise dans cette région sensible du monde" déclare un communiqué du ministère iranien des Affaires étrangères.

Téhéran soutient, en effet, activement le Parti démocratique kurde irakien (PDK) dirigé par Massoud Barzani. A la différence de l'Union patriotique du Kurdistan (PUK), menée par Jalal Talabani, plus enclin à la collaboration, le PDK est un adversaire déclaré du régime de Bagdad. Par contre, le PUK de Talabani négocie depuis plusieurs mois avec le gouvernement de Bagdad un accord qui permettrait son ralliement, le président Saddam Hussein faisant lui aussi des concessions. Aussi Saddam Hussein, irrité par le soutien iranien au PUK, appuie-t-il les Kurdes d'Iran ralliés sous les bannières du Parti démocratique (PDK) iranien de M. Ghassemlou et du Komala (communistes kurdes).

Devant l'opposition de Téhéran, le régime turc n'a pas hésité à contredire les manchettes triomphalistes de la presse turque annonçant la pénétration de l'armée turque en territoire irakien, alors qu'effectivement l' "Opération Soleil" se poursuivait des deux côtés de la frontière turco-irakienne.

En effet, l'opération de ratissage déclenchée au Kurdistan de Turquie en août s'est déjà transformée en un bain de sang. En raison du fait que l'armée régulière turque reste impuissante devant les combattants kurdes qui connaissent parfaitement les régions montagneuses, les généraux turcs se sont eux-mêmes mobilisés et se sont rendus dans la région de l'opération pour inciter la population kurde à dénoncer les "pesmerge".

Au cours d'un voyage de cinq jours dans le Kur-

distan de Turquie, s'achevant le 5 octobre, le général-président Kenan Evren s'est efforcé de convaincre la population de la région que le gouvernement turc ne resterait pas sans réagir devant la recrudescence des activités des "séparatistes", sans toutefois prononcer le mot "Kurde". Il a déclaré que le gouvernement turc ne laisserait pas "la population à la merci de bandes d'aventuriers armés".

Au cours de ce même voyage, le général-président, se félicitant du "comportement loyaliste" des habitants de la région, a lancé l'idée de distribuer des armes à des paysans "soigneusement choisis" pour chasser les militants "séparatistes" des villages. Mais les commandants de l'Armée ont jugé très dangereuse cette idée surgie à l'improviste, parce que les armes distribuées pourraient être transmises par les "élus" aux militants kurdes. Sur ce, il n'en fut plus question.

Au lieu de cela, il fut décidé:

- d'intensifier les razzias dans les villages kurdes,
- d'évacuer les villages frontaliers kurdes et de déporter les habitants vers les régions occidentales,
- d'abattre sans avertissement tout ce qui a l'air "séparatiste",

- de miner les zones frontalières pour empêcher d'éventuels passages de l'Irak et de l'Iran vers la Turquie.

Ces mesures exceptionnelles ont aussitôt été mises à exécution par les troupes de commandos.

Le 12 octobre, deux militants armés ont été tués lors d'un accrochage avec les forces de l'ordre dans le département d'Adıyaman. Le lendemain, deux autres militants, qui refusaient de se rendre, ont été tués à Erzurum. Le même jour, à Adana, un autre accrochage opposait les forces de l'ordre à deux maquisards, dont l'un a été tué.

Au cours de l'opération de ratissage, écrivait le 12 octobre le journal allemand *Tageszeitung*, les villages de Pervari, Genzag et Zorova, dans la province de Hakkari, ont été bombardés suite au refus de la tribu kurde des Jirki, établie dans cette région, de collaborer avec les militaires. D'après le journal turc *Hürriyet* on recherche les cinq chefs de la tribu qui se sont enfuis dans les montagnes, accompagnés, semble-t-il, de leurs gens. Selon l'organisation kurde Komkar, dans le village de Esrik, à proximité de Hakkari, un camp de prisonniers aurait été aménagé où des gens sont amenés par hélicoptère.

Pourtant, malgré cette mobilisation exceptionnelle de l'Armée turque, la résistance kurde se poursuit. Les combattants kurdes avaient déjà tué deux soldats le 1er septembre à Semdinli. Le 15 septembre, l'armée a riposté à cette attaque en fusillant 3 militants kurdes à Pervari.

La résistance kurde n'a pas tardé à riposter et a tué un capitaine et un soldat le 3 octobre à Semdinli.

Une semaine plus tard, le 11 octobre, l'Armée turque a perdu un officier et 8 soldats. Le 27 octobre, trois soldats étaient tués à Sırnak.

Il ressort d'une déclaration faite le 12 octobre par le premier ministre Ozal que, jusqu'alors, 1.415 "séparatistes" auraient été appréhendés, mais que 696 d'entre-eux auraient ensuite été relâchés par manque de preuve. Mais compte tenu de l'envergure de l'opération, le chiffre exact doit être beaucoup plus élevé.

Ce qui d'ores et déjà paraît assez clair, c'est que, en dépit des moyens mis en œuvre, l'Armée n'a pas réussi à mettre fin à la résistance dans le Kurdistan de Turquie.

UN NOUVEAU PROCES CONTRE LE CTP

Alors que 33 membres du Comité turc de la Paix, déjà condamnés à des peines de prison, comparaisaient à nouveau devant un tribunal militaire sur déci-

sion de la Cour militaire de cassation, 48 autres membres de cette association ont été inculpés par le procureur militaire. Accusés d'avoir tenté de préparer une révolution communiste en Turquie, ils risquent des peines allant de 5 à 15 ans de prison.

Parmi les inculpés figurent aussi Aziz Nesin, le célèbre humoriste turc et président de l'Union des Ecrivains turcs (TYS), les acteurs de cinéma Tarık Akan et Genco Erkal, les anciens parlementaires Metin Tüzün et Ertugrul Günay, le professeur d'université Sadun Aren ainsi que des journalistes, juristes et médecins:

Juristes: Erol Saraçoğlu, Müsir Kaya Canpolat, Mehmet Ali Pestilci, Halit Celenk, Turgut Kazan, Ali Galip Yıldız, Turgan Arınır, Attila Coskun, Ayfen Coskun, Nezahat Gündoğmuş, Rasim Oz, Mustafa Ozkan, Ali Sen, Özgül Erten;

Journalistes: Süleyman Coskun, Jülide Gülizar, Erkan Oyal, Asim Bezirci, Vedat Türkali;

Médecins: Ataman Tangör, Mehmet Sükrü Güneş, Dora Kalkan Küçükyağcı, Mehmet Okçuoğlu;

Syndicalistes: Ali Rıza Güven, Celal Küçük, Nurrettin Cavdargil;

Architectes-ingénieurs: Güner Eliçin, Yavuz Bayülken, Tezer Eraslan, Gündüz Gözen;

Artistes: Gülsen Tuncer, Rutkay Aziz, Sadık Karımustafa, Yılmaz Onay;

Officier en retraite: Ahmet Yıldız;

Autres: Garip Aydınoğlu, İlhan Alkan, Mustafa Nirol Ozkay, Birol Bora, Esat Balım, Sadettin Ulfer, Ferruh Yavuz.

PROCES DISK: 896 INCULPES

Après la mise en liberté des principaux dirigeants de la DISK, le procureur militaire du Commandement de la Loi Martiale d'Istanbul s'est mis à intégrer tous les procès des syndicats dans le procès principal de la DISK (Confédération des syndicats progressistes de Turquie). Ainsi, le nombre total de ce procès s'est élevé à 896. Parmi les nouveaux inculpés se trouvent aussi deux membres du Conseil général d'administration de DISK, Hüseyin Fuat Pınarbası et Mülayim Güdümlü, qui risquent eux aussi la peine capitale. Ainsi le nombre des inculpés pour qui le procureur militaire demande la peine de mort a atteint 78.

NOUVELLES CONDAMNATIONS

14.9, à Ankara, un membre de Dev-Sol à 33 ans et un militant de Dev-Yol à 4 ans et 2 mois.

15.9, à Istanbul, 20 membres de la Voie du Partisan (PY) à des peines de prison allant de 6 mois à 30 ans. Dans un autre procès à Istanbul, 3 dirigeants du Parti Socialiste de la Mère-Patrie (SVP) à des peines allant jusque 32 ans de prison.

22.9, à Gölçük, un membre de Dev-Yol à la peine de mort et un autre à 20 ans.

28.9, à Istanbul, 22 membres de l'Unité de Propagande armée marxiste-léniniste (MLSPB) à la peine capitale, 45 membres à la prison à vie et 181 autres à des peines allant jusque 24 ans de prison.

29.9, à Istanbul, 4 membres du groupe des Sympathisants de la Révolution (DSB/THKP-C) à mort, 5 membres à la prison à perpétuité et 16 autres à des peines allant jusque 15 ans de prison.

30.9, à Diyarbakır, 7 membres de la DDKD (l'Association de la Culture progressiste de l'Est) à un an de prison chacun.

UN CHANTEUR INCULPE

A Istanbul, le chanteur populaire Erol Büyükbuçuk a été inculpé le 19 septembre par le procureur militaire. Accusé d'insulte aux Forces armées turques, il risque une peine de prison d'un an.

UNE JOURNALISTE CONDAMNEE

A Zonguldak, le 22 septembre, Mme Ayşe Uzunurukan de la rédaction du journal *Uyanis* a été condamnée à une peine de prison de 3 mois et 18 jours pour avoir diffamé un procureur de la République dans son article.

UN JOURNAL SUSPENDU

Le Commandement de la Loi martiale d'Istanbul a suspendu la publication et la diffusion du quotidien *Tercüman* du 6 au 16 septembre pour un article critiquant la politique du gouvernement.

DECISION DU PARLEMENT EUROPEEN

Compte tenu de la continuation de la violation des droits de l'Homme en Turquie, le Parlement européen, au cours de sa séance du 11 octobre, a adopté une nouvelle prise de position "réservée" en ce qui concerne la reconstitution de la commission parlementaire mixte turco-CEE.

Etant donné que, peu avant les élections législatives de novembre 1983 en Turquie, le Parlement européen avait formellement contesté leur caractère démocratique, les présidents de groupe, réunis en comité restreint avant l'ouverture des débats sur la question des "délégations parlementaires mixtes pour les contacts avec les pays tiers", signèrent un accord prévoyant que la proposition de résolution relative à la future délégation mixte turco-CEE serait assortie d'une clause restrictive: "Le Parlement européen décide que la délégation du Comité mixte Parlement européen - Grande Assemblée nationale de Turquie sera seulement constituée lorsque le traité d'Association sera remis en application et après nouvel examen de la situation en Turquie par le Parlement européen".

Malgré l'accord préalable des chefs de groupe, ce texte fut adopté à l'assemblée par une majorité de 140 voix contre 66 et 21 abstentions. Quand le résultat du vote fut annoncé, au milieu des cris d'indignation surgissant des bancs de gauche, le président du groupe socialiste Arndt accusa le chef de file du groupe PPE, Klepsch, d'avoir renié sa parole —et sa signature— en mobilisant le reste de l'Assemblée contre l'adoption de la clause restrictive. Le porte-parole du groupe Arc-en-ciel, Graefe zu Baringdorf, lui aussi, accusa Klepsch de se livrer à un "jeu malhonnête". A ce moment, le Président du parlement Pflimlin lui coupa son micro. Furieux, Graefe zu Baringdorf se précipita au milieu du tohu-bohu vers le banc de Klepsch, puis vers la présidence. Sous les huées de la droite criant "Dehors... Dehors...", le Président Pflimlin annonça alors une suspension de la séance.

D'autre part, le Parlement européen a adopté deux résolutions contre les condamnations à la peine de mort et l'emprisonnement de Mahmut Dikerdem, président du Comité turc de la Paix.

Quant au Conseil de l'Europe, il réexaminera la situation en Turquie au mois de janvier 1985, à la réunion de son Assemblée parlementaire.